

66^e MARATHON INTERNATIONAL DE LA MEUSE A L'AVIRON

Organisé le samedi 19 octobre 2024

Sous les patronages de la Ville de Liège
& de l'Administration de l'Éducation Physique et des Sports

REGLEMENT

1. L'épreuve est internationale. Elle est ouverte aux rameurs Seniors et Masters sur 5 tours et aux U19 et U17 sur 4 tours. Chaque tour est de 8 km 650.
2. L'épreuve est soumise aux dispositions des codes des courses internationales et belges.
3. L'inscription à l'épreuve entraîne automatiquement l'approbation du présent règlement et plus particulièrement la responsabilité des participants en ce qui concerne les dommages de toute nature occasionnés à eux-mêmes ou aux tiers, participant ou non à l'épreuve. Les concurrents sont notamment tenus de se conformer au règlement, de se munir individuellement de gilets de sauvetage et de s'assurer que leur état physique est conforme aux exigences de l'épreuve. En conséquence, la responsabilité du club organisateur ne pourra en aucun cas être mise en cause au-delà de ce que prévoit la loi.
4. Le Marathon débute vers 10 heures en fonction des bateaux inscrits pour se terminer à 17 heures pour tous les participants. Les arbitres pourront arrêter tout bateau entamant le dernier tour jugé hors du temps limite. Les bateaux prennent le départ, arrêtés devant la mire, au signal du starter. Ils descendent la Meuse sur sa rive droite, virent au pont Atlas pour remonter la Dérivation, virent autour du môle près du pont de Fragnée pour aboutir à la ligne de départ, soit une distance de 8 km 650 (voir plan) à parcourir 5 ou 4 fois.
A la descente sur la Meuse, pour raison de sécurité, les bateaux doivent tenir la berge tribord au plus près. Les contrevenants seront pénalisés de 1' la première fois puis disqualifiés en cas de récidive. Les bateaux sur le point d'être dépassés doivent céder suffisamment tôt le passage en s'écartant de la trajectoire du bateau qui les remonte.
5. Un marathon relais est ajouté à la compétition, avec 2 équipages qui changent 1x sur l'épreuve, soit au 2^e tour, soit au 3^e tour, avec un classement différent et le même tableau des handicaps.
6. Il est interdit aux barreurs de se substituer aux rameurs.
Pour être classé, un bateau doit accomplir la totalité du parcours et terminer dans les délais. Un rameur ayant quitté le bateau alors que celui-ci poursuit l'épreuve ne peut reprendre sa place, sous peine de mise hors course de l'équipe.
7. Les bateaux de type canoës devront respecter les dimensions et poids prévus au tableau dans le document joint. En cas de suspicion, ils seront contrôlés.
Le poids des bateaux sera vérifié vide de toute charge ou lest.
Toute équipe tentant de faire peser son embarcation avec du lest sera automatiquement disqualifiée et ne pourra prétendre au départ, ni au remboursement de son inscription.
8. Le tableau des HANDICAPS est détaillé dans le document joint. Il est identique pour le 5 tours complets et le 5 tours relais. Le handicap du bateau sera déterminé en fonction du type de bateau, de l'âge et du sexe des rameurs. Le handicap d'un bateau long sera la moyenne des heures de départ de chaque rameur de l'équipage.
Les équipes mixtes sont autorisées.
9. Les organisateurs se réservent toutefois la possibilité d'assimiler un bateau non répertorié à un bateau figurant sur le tableau.
10. Le club engageant un rameur hors catégorie d'âge sera responsable des actes et faits de courses de son rameur. Le RSNM décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident concernant un rameur hors catégorie d'âge.
11. Tous les barreurs devront se présenter au pesage dans le hangar à bateaux du RSNM 1 à 2 heures avant leur départ.
12. Le signal de départ sera donné à l'heure prévue pour chaque équipe, sans attendre les retardataires.

13. NUMERO D'ETRAVE & DOSSARDS : le numéro d'étrave sera fixé à la pointe du bateau et le dossard au dos du rameur de proue. Ils seront retirés au club-house à partir de 10h.30 contre une caution de 10€.
14. DROIT d'INSCRIPTION : 10€ par siège pour les masters, 5€ pour les seniors et juniors.
15. Les inscriptions mentionnent les noms et prénom, date de naissance et numéro de licence pour chaque rameur et barreur, la catégorie précise du bateau utilisé et le nom du club. Elles se font par lettre d'engagement distincte pour chaque équipe sont adressées **de préférence via le formulaire en ligne disponible sur le site du club www.rsnm.be ou à défaut par mail à rsnm.info@gmail.com**, avant le **lundi 7 octobre 2024 à 18 heures**.
16. Il est procédé au tirage au sort le **dimanche 13 octobre 2024 à 19 heures** au Parc de la Boverie, 1 à 4020 Liège.
Les doubles inscriptions ne sont pas admises. Les forfaits réguliers doivent parvenir à rsnm.info@gmail.com avant le **dimanche 13 octobre 2024 à 18 heures**.
17. Toute modification ou inscription tardive doit être signalée au plus tard 48h avant le début de l'épreuve. Toute modification ou inscription tardive signalée dans les 48h précédent le début de l'épreuve entraînera le reclassement de l'entièreté du bateau en catégorie « Senior A »
18. Prix : 3 classements sont établis : un pour l'épreuve des 5 tours complets équipe unique, un pour l'épreuve des 5 tours relais deux équipes et un pour l'épreuve des 4 tours. Une coupe sera remise au premier bateau junior, au premier bateau Senior, au premier bateau Master dames et Masters hommes et au premier bateau de chaque catégorie pour autant qu'il y ait au moins 3 bateaux de celle-ci au départ. Les prix ne sont pas cumulatifs.

Secrétaire de la Régate :
Didier Dossin
73 rue Général Leman
B-4430 Ans
Belgique
Tél : +32 (0)471 748172
Email : ddossin@hotmail.com

Approuvé FRBA

Le Secrétaire

Le Président



Didier Dossin

Jean-Marc LHUIRE